

Mémo art p. 350

Forme et technique

- C'est un petit tableau (81 x 50 cm), peint en plein air, sur le vif. *Claude Monet* raconte : « J'aimais les drapeaux. Je me promenais rue Montorgueil. La rue était très pavoisée avec un monde fou, j'avisé un balcon, je monte... » Monet saisit cet instant de fête sur sa toile.

Sens

- Cette toile offre une image d'union autour de la République, celle d'une fête nationale symbolisée par le drapeau, et celle d'une fête populaire exprimée par la joie de la population tout entière.

Usage

- Monet, ce jour-là, peignit une toile jumelle de celle-ci : *La Rue Saint-Denis. Fête du 30 juin 1878*. Les deux toiles furent présentées lors de l'Exposition impressionniste de 1879. On les retrouve souvent pour illustrer la journée du 14 juillet, tant ce qu'il en ressort est l'image d'une fête nationale.

Mémo art p. 351

Forme

- La *Marseillaise* est un chant patriotique composé de sept couplets et d'un refrain. La version officielle de la partition date de 1887.

Sens

- Composée en avril 1792 à Strasbourg par le capitaine Rouget de Lisle, elle est chantée par les révolutionnaires français qui combattent pour la liberté contre les monarchies absolues d'Europe.

Usage

- Elle accompagne toutes les cérémonies officielles en France. Depuis 2005, elle doit être apprise par tous les élèves de l'école primaire.

Doc 4 p. 354

14 juillet 2013 : un défilé solidaire

Aux répétitions, au milieu de centaines de militaires au garde-à-vous, Dan semble malgré tout impressionné. Le jeune homme de 21 ans fait partie des 92 jeunes du Service Civique pour la première fois sélectionnés pour participer aux animations d'ouverture et de fermeture du défilé du 14 juillet. Il portera, avec une cinquantaine de ses camarades du Service Civique, le drapeau représentant la médaille de l'ordre national du Mérite¹.

■ Karen Latour, Des jeunes du Service Civique au défilé du 14 juillet, www.lefigaro.fr, 10 juillet 2013.

1. Deuxième ordre après celui de la Légion d'honneur. Il encourage et récompense les mérites de la jeune génération et reconnaît sa place dans la nation française.

Doc 2 p. 355

La laïcité dans la vie de tous les jours

À la sortie du collège.

Fetitsa : Tu m'accompagnes, Olivier, je vais à mon cours de danse au Centre. Ma sœur vient me chercher.

Olivier : Tu penses qu'au Centre, la laïcité s'applique comme à l'école ?

La grande sœur : Au Centre, chez toi ou dans la rue, tu peux, contrairement à l'école, porter des signes mettant en avant tes idées ou ta religion si tu en as une. [...]

Olivier : Être différents, ça n'empêche pas d'être égaux ?

La grande sœur : En France, tous les habitants sont considérés égaux en droits, qu'importe ce en quoi ils croient, qu'importent leurs idées. [...] La France n'impose pas une religion. Elle permet à toutes d'exister. [...] On a tous le droit d'exprimer librement ses idées, mais toujours dans le respect des autres et de la loi. [...]

Chapitre 19 – La citoyenneté française et européenne

Olivier : Tous différents mais unis !

La grande sœur : Oui, car la laïcité permet de vivre tous ensemble et en paix, [...] dans un pays libre.

- *Olivier, sur le chemin de la laïcité, Cidem, « Repères pour éduquer Junior », 2015.*

Doc 3 p. 355

Ce que dit la loi

a. Art. 10. Nul ne doit être inquiété pour ses opinions, même religieuses, pourvu que leur manifestation ne trouble pas l'ordre public établi par la loi.

■ Déclaration des droits de l'Homme et du citoyen, 1789.

b. Art. 1^{er}. La République assure la liberté de conscience. Elle garantit le libre exercice des cultes sous les seules restrictions édictées ci-après dans l'intérêt de l'ordre public.

Art. 2. La République ne reconnaît, ne salarie ni ne subventionne aucun culte.

■ Loi de séparation des Églises et de l'État, 9 décembre 1905.

Doc 2 p. 356

Ce que dit la loi

Art. 3 – Sont électeurs, dans les conditions déterminées par la loi, tous les nationaux français majeurs des deux sexes, jouissant de leurs droits civils et politiques.

■ Constitution de la V^e République, 1958.

Art. 20.2 – Les citoyens de l'Union [...] ont :

a. le droit de circuler et de séjourner sur le territoire des États membres ;

b. le droit de vote et d'éligibilité aux élections au Parlement européen ainsi qu'aux élections municipales dans l'État membre où ils résident, dans les mêmes conditions que les ressortissants de cet État.

■ Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, 2007.

Doc 2 p. 358

Ce que dit la loi

L'Union se fonde sur les valeurs indivisibles et universelles de dignité humaine, de liberté, d'égalité et de solidarité ; elle repose sur le principe de la démocratie et le principe de l'État de droit. Elle place la personne au cœur de son action en instituant la citoyenneté de l'Union et en créant un espace de liberté, de sécurité et de justice.

- Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne, 2000.

Doc 1 p. 360

De jeunes militants

J'ai décidé, un jour, d'aller frapper à la porte d'un parti. J'avais envie de pouvoir, à mon petit niveau, porter des idées. Pour une société plus juste et plus égalitaire.

Entre les temps forts des congrès du parti et des assemblées, nous organisons des débats, des collages d'affiches, du porte-à-porte et des formations. Avec mes camarades militants, nous avons également fait signer des pétitions pendant la dernière campagne présidentielle par des jeunes de tous milieux. À travers toutes ces actions, notre objectif est d'attirer les jeunes, qui sont trop nombreux à ne pas voter, vers la politique.

Mon activité militante est très prenante, et si je ne fais pas attention, je peux facilement y passer 60 heures par semaine. Il faut savoir donner de son temps, être créatif, oser aller vers les autres et rester critique.

■ D'après l'interview de Clément sur www.cidj.com, avril 2014.

Doc 4 p. 361

Le témoignage d'Angélique

Dans ma vie étudiante, j'ai toujours aimé faire du social et j'étais fortement impliquée dans la vie associative de mon quartier : animatrice, soutien scolaire...

Dans mes études informatiques, étant la seule fille de ma promo, mes camarades m'ont élue déléguée de classe afin de relayer leurs revendications auprès de nos professeurs.

En 2005, ayant une bonne connaissance de mon métier, j'ai voulu faire plus, apporter ma pierre à l'édifice pour sensibiliser les autres aux problèmes rencontrés par les salariés dans le monde du travail. Je me suis syndiquée en 2005 et ai eu mes premiers mandats en 2006.

- Témoignages de jeunes syndiqués, <http://fojeunes.force-ouvriere.org/Temoignage-Angelique>, 2015.

Doc 5 p. 361

Venir en aide aux sans-abri

Touchés par la situation des sans-abri, les habitants de Bourges ont décidé d'agir. Réunis dans l'association Action Froid, ils leur apportent de l'aide. Mylène, cette bénévole active, n'a jamais travaillé dans l'humanitaire mais une démarche citoyenne lui a fait rejoindre l'association de Laurent Eysat, Action Froid, née spontanément sur Facebook. Pour leurs actions engagées, les bénévoles ont de l'imagination. Une Vierzonnaise fait tricoter des écharpes distribuées avec la soupe. Bruno apprécie ces maraudeurs¹ d'un nouveau genre : « Ce sont des gens comme tout le monde qui donnent un coup de main. » Mylène : « Quand on me demande pourquoi je fais ça, je ne sais pas ; mais moi, je me demande pourquoi les gens ne le font pas. »

■ D'après l'article d'A. Tobeluchy, *Le Berry*, 13 novembre 2012.

1. Maraudeurs : bénévoles qui apportent chaque nuit aide et nourriture aux sans-abri.

Leçon

La citoyenneté française et européenne

➤ Qu'est-ce qu'être citoyen en France et dans l'UE ?

A Des droits politiques pour les citoyens français

1. Pour être citoyen français, il faut être *majeur* et avoir la **nationalité** française. Celle-ci est acquise par le droit du sang ou le droit du sol, par le mariage ou la naturalisation.
2. Seuls les citoyens français sont *électeurs* et *éligibles* à toutes les élections. Le droit de vote est le résultat d'une conquête. Les hommes l'ont obtenu en 1848, et les femmes, après un long combat, l'ont obtenu en 1944.
3. Voter est un droit. C'est aussi un *devoir civique*, qui doit être exercé afin de faire vivre la *démocratie*. En revanche, les *droits civils* (droit au respect de la vie privée, d'aller et venir, de s'exprimer) et les *droits sociaux* (droit de faire grève, de former des syndicats, droit à l'instruction, à la protection de la santé) ne sont pas réservés aux seuls citoyens français : les *étrangers* en disposent aussi.

Chapitre 19 – La citoyenneté française et européenne

4. Ces droits sont limités par des obligations (respecter la loi, payer l'impôt...). Le citoyen doit faire preuve de **civilité**, de **civisme** et de solidarité.

B Le droit à la citoyenneté européenne

1. Pour être *citoyen européen*, il faut avoir la *nationalité d'un des États membres de l'Union européenne*. La citoyenneté européenne se superpose à la citoyenneté nationale. Les Français sont donc aussi des citoyens européens.

2. Tous les citoyens européens ont le droit de participer aux *élections du Parlement européen*. Ils ont aussi la *liberté de circulation* sur le territoire des pays de l'Union européenne. Les citoyens européens **étrangers** résidant en France peuvent participer aux *élections municipales*.

Vocabulaire

- Civisme

Avoir conscience de ses devoirs envers la société.

- Civilité

Respect à l'égard des autres personnes et des lieux.

- Droits politiques

Droit de participer à la vie politique de son pays, par le droit d'être électeur et éligible.

- Étranger

Personne qui n'a pas la nationalité de l'État dans lequel elle vit.

- Nationalité

Toute personne a une nationalité à la naissance qui la rattache officiellement à un État.

Les valeurs de la République

Citoyenneté

La citoyenneté organise une société qui repose sur l'idée de l'égalité de dignité de tous les êtres humains qui la composent, la communauté des citoyens. Égaux devant la loi, ceux-ci détiennent la souveraineté politique en élisant leurs gouvernants. Les citoyens et leurs élus sont unis par des droits et des devoirs réciproques, dont le respect garantit la démocratie.

Doc 1 p. 363

Le délit d'outrage

Symboles par excellence de l'identité nationale, drapeaux et hymnes nationaux sont sanctuarisés par la loi dans de nombreux pays comme l'Allemagne, les Pays-Bas, l'Espagne ou l'Italie qui ont inclus dans leur Code pénal des peines plus ou moins sévères. En France, la loi instituant le délit d'outrage à La Marseillaise et au drapeau tricolore a été adoptée en janvier 2003. Elle prévoit des peines allant jusqu'à 6 mois de prison et 7 500 € d'amende. Il a fallu les sifflets du match France-Algérie en 2001 pour que l'on s'en préoccupe. [...] Le 11 mai 2002, lors de la finale de la Coupe de France Bastia-Lorient, La Marseillaise avait été huée par les supporters corses.

■ D'après Martine Chevalet,

Le Parisien, 1^{er} novembre 2009.

Doc 2 p. 364

Extraits de textes fondamentaux

Art. 7 – Tous sont égaux devant la loi. [...] Tous ont droit à une protection égale contre toute discrimination qui violerait la présente Déclaration et contre toute provocation à une telle discrimination.

■ Déclaration universelle des droits de l'Homme (1948)

Art. 1 – La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale. Elle assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens sans distinction d'origine, de race ou de religion. Elle respecte toutes les croyances. [...]

La loi favorise l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et fonctions électives, ainsi qu'aux responsabilités professionnelles et sociales.

■ Constitution de la V^e République (1958)

Doc 1 p. 365

La cérémonie d'accueil dans la citoyenneté

La cérémonie d'accueil dans la citoyenneté concerne les personnes qui viennent d'acquérir la nationalité française.

Vous avez choisi de devenir Français. C'est une décision qui témoigne d'une volonté profonde de rejoindre notre communauté nationale en adhérant à son mode d'existence et à ses lois.

Notre nation va s'enrichir de vos forces. C'est pourquoi la France est heureuse et fière de vous accueillir en son sein.

Devenir Français, c'est bénéficier des droits propres à tous nos concitoyens. La citoyenneté vous confère le droit de décider de l'avenir de notre pays par le droit de vote [...]. Mais c'est aussi prendre conscience que chaque citoyen a des devoirs. Le premier, c'est le respect de la loi [...]. Devenir français, c'est bien entendu également s'engager à acquérir la maîtrise de notre langue [...]. Liberté, égalité, fraternité : cette devise de la République est désormais la vôtre [...].

Chapitre 19 – La citoyenneté française et européenne

À présent, je vous invite à vous lever pour que nous chantions ensemble notre hymne national, La Marseillaise.

- D'après le Préfet de la Guadeloupe, cérémonie de remise des décrets de naturalisation, 26 juin 2015.

Doc 2 p. 365

Code civil

Art. 21-15 – L'acquisition de la nationalité française par décision de l'autorité publique résulte d'une naturalisation à la demande de l'étranger.

Art. 21-7 – Tout enfant né en France de parents étrangers acquiert la nationalité française à sa majorité si, à cette date, il a en France sa résidence et s'il a eu sa résidence habituelle en France pendant une période d'au moins 5 ans, depuis l'âge de 11 ans.

Art. 21-2 – L'étranger [...] qui contracte mariage avec un conjoint de nationalité française peut, après un délai de quatre ans à compter du mariage, acquérir la nationalité française par déclaration à condition qu'à la date de cette déclaration la communauté de vie, tant affective que matérielle, n'ait pas cessé entre les époux [...].